

# 7 LES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

De nouvelles formes de familles se sont développées. La famille monoparentale est constituée d'un parent vivant seul avec ses enfants tandis que la famille recomposée, issue d'une nouvelle union après une rupture, réunit un couple dont l'un des membre, ou les deux, a eu des enfants d'une union précédente.

## LES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES

### ○ Une forte croissance

Avant les années 1970, la monoparentalité tout comme l'existence de familles recomposées trouvaient leur origine dans le décès d'un des deux conjoints, mais ces formes de famille se révélaient limitées. Depuis le milieu des années 1970, et du fait de la croissance des divorces parallèlement à la hausse de l'espérance de vie, leur progression est spectaculaire. Ainsi, alors qu'elles représentaient à peine 3 % des ménages en 1968, les familles monoparentales en représentent plus de 7 % en 2001. Il n'est donc pas étonnant que la part des enfants à charge vivant dans les familles monoparentales ait fortement augmenté dans les pays développés.

### ○ Changement de l'image de ces familles, mais maintien d'inégalités entre sexes

L'importance croissante de ces nouvelles formes de famille est à relier au changement dans la perception que la société s'en faisait. Aujourd'hui, les mères célibataires ou divorcées ne sont plus considérées comme « déviantes », c'est-à-dire hors norme. De même le remariage, autrefois souvent mal perçu, notamment dans les communes rurales, est perçu autrement, au point qu'en 1990 déjà près d'un mariage sur quatre était un « remariage ».

Si la recomposition familiale s'effectue en moyenne dans les cinq ans suivant la rupture, hommes et femmes demeurent cependant fortement inégaux sur ce point; ainsi les hommes se remettent-ils plus rapidement et plus souvent en couple que les femmes.

#### TAUX DE PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE, EN 2004

Type de ménage	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
	Taux de pauvreté en %	Taux de pauvreté en %
Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans	12,4	6,9
Personnes seules	17,0	12,5
Familles monoparentales :	24,5	12,2
Pères	16,2	7,2
Mères inactives	47,6	25,0
Mères actives	20,2	9,9
Couples	10,0	5,5
Ensemble	11,7	6,2

Champ : ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni retraitée ni étudiante.

Source : INSEE-DGI, enquête revenus fiscaux 2004.

On peut avancer comme explication partielle à ceci le fait que les femmes obtiennent plus fréquemment que les hommes la garde des enfants, ce qui ne facilite sans doute pas les nouvelles rencontres. Par ailleurs, parmi celles qui se remettent en couple, on recense un nombre plus élevé de femmes non ou peu diplômées ayant plus de difficultés à assumer leur indépendance. C'est donc dans le bas de l'échelle sociale que les familles recomposées sont les plus nombreuses.

## LES CONSÉQUENCES DE CES NOUVELLES FORMES DE FAMILLE

Selon le recensement de l'INSEE, une famille avec enfant sur dix est recomposée et deux sur dix sont monoparentales.

### ◉ Les familles recomposées bouleversent la notion de parenté

Plus de 16 % des jeunes de moins de 25 ans vivant dans un foyer parental sont dans une famille monoparentale et près de 7 % dans une famille composée d'un parent et d'un beau-parent.

Dans les familles recomposées, les relations entre parents non biologiques et enfants peuvent engendrer certaines tensions, chacun devant définir sa place et son rôle, en particulier lorsque le mariage ou le concubinage d'adultes amène les enfants de deux familles à vivre sous le même toit. La notion de « famille-foyer » réunissant les membres d'un groupe devient alors caduque. La progression des familles recomposées accroît de plus la probabilité pour un enfant d'avoir dès sa naissance des demi-frères ou demi-sœurs; celle-ci est passée de 6 % environ dans les années 1970 à près de 20 % en 2000. Dès lors, les relations de parenté s'en trouvent brouillées, ce qui pose le problème de la filiation, un même individu pouvant être élevé par son beau-père ou sa belle-mère tout en conservant des liens avec son père ou sa mère biologique. La loi française devra s'adapter à cette évolution, le mariage restant jusqu'à présent fondateur de la parenté.

### Le seuil de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'INSEE le fixe habituellement à 50 % du niveau de vie médian tandis qu'Eurostat privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

### ◉ Risque de fragilisation sociale

Rares sont les ruptures de couples qui se réalisent en douceur. La multiplication des familles monoparentales s'accompagne parfois d'une perte de repères tant pour les parents séparés que pour les enfants.

En outre, la désunion entraîne en général un appauvrissement des ménages et accroît le risque d'exclusion et de dépendance sociale à l'égard du système redistributif, notamment pour les femmes peu ou pas diplômées et inactives avant la séparation. L'importance du réseau social (famille, amis) parvient à limiter cette fragilité, mais elle est très inégale d'un milieu social à l'autre.